

Micro-entreprise ou EURL : le projet de Mme Roux, cheffe de culture aux Jardins de Tessier

Mme Roux, cheffe de culture aux Jardins de Tessier, veut créer son activité de conception et d'entretien de jardins. M. Tessier, qui compte lui confier des chantiers, vous demande, en tant qu'assistant(e) de gestion, de l'aider à comparer deux structures pour sa première année : la micro-entreprise ou l'EURL soumise à l'impôt sur les sociétés, dans laquelle elle se verserait une rémunération de gérante (document 1).

Document 1 : données de la première année

Élément	Valeur
Chiffre d'affaires prévu (prestations de services)	72 000 €
Charges réelles (matériel, carburant, assurance, fournitures)	22 000 €
Micro-entreprise : abattement forfaitaire pour les prestations de services	50 % du chiffre d'affaires

Élément	Valeur
Micro-entreprise : cotisations sociales	22 % du chiffre d'affaires (taux retenu pour l'exercice)
Micro-entreprise : plafond de chiffre d'affaires pour les services	77 700 €
EURL : rémunération de la gérante	30 000 € par an, déductible du bénéfice
EURL : cotisations sociales de la gérante (travailleuse non salariée)	45 % de la rémunération, déductibles
Impôt sur les sociétés	15 % jusqu'à 42 500 € de bénéfice, 25 % au-delà

Annexe 1 (arrondir les montants à deux décimales)

Question	Réponse
Micro-entreprise : revenu imposable après abattement forfaitaire de 50 % (€)	_____
Micro-entreprise : cotisations sociales (€)	_____

Micro-entreprise : revenu réellement disponible avant impôt sur le revenu (chiffre d'affaires - charges réelles - cotisations) (€)	_____
EURL : cotisations sociales de la gérante (€)	_____
EURL : bénéfice avant impôt sur les sociétés (€)	_____
EURL : impôt sur les sociétés (€)	_____
EURL : résultat net après impôt, qui reste dans la société ou peut être distribué (€)	_____
Chiffre d'affaires supplémentaire que Mme Roux pourrait réaliser avant de dépasser le plafond de la micro-entreprise pour les services (€)	_____

Questions d'analyse

En micro-entreprise, Mme Roux exerce en entreprise individuelle. Si un client refuse de payer et que les dettes s'accumulent :

- ☐ Ses créanciers professionnels peuvent saisir tous ses biens, y compris personnels
- ☐ Seul son patrimoine professionnel répond de ses dettes professionnelles, grâce à la séparation des patrimoines de l'entrepreneur individuel (sauf renonciation ou fraude)
- ☐ Elle n'est responsable de rien

L'EURL à l'impôt sur les sociétés devient plus intéressante que la micro-entreprise lorsque :

- ☐ Les charges réelles sont nettement supérieures à l'abattement forfaitaire et que le chiffre d'affaires dépasse les plafonds
- ☐ Le chiffre d'affaires est très faible
- ☐ L'entrepreneuse veut éviter toute comptabilité